



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	12	6

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 14-1 - ENVIRONNEMENT
- AGRIBIO 06 - AFFECTATION DE
SUBVENTION**

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

2389/16

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérard LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

14-1 - ENVIRONNEMENT - AGRIBIO 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

AGRIBIO 06, groupement de producteur bio des Alpes-Maritimes, organise depuis 2012 le 3^{ème} dimanche de septembre, une foire BIO au sein du Lycée Horticole « Vert d'Azur » d'Antibes, qui attire chaque année 3 500 visiteurs.

Pour la 5^{ème} édition, cette manifestation prévue le dimanche 18 septembre 2016, regroupe 50 producteurs locaux.

AGRIBIO 06 sollicite de manière tardive notre Commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € en raison de la baisse de leurs recettes.

Ce groupement a également sollicité et obtenu le 18 juillet 2016 une rallonge de 4 000 € auprès de la CASA en sus de la subvention 2016 de 6 000 € préalablement attribuée.

Cette demande exceptionnelle s'inscrit dans la volonté de notre Commune de pérenniser cette manifestation qui offre aux Antibois la possibilité de rencontrer des producteurs bio du Département et de se sensibiliser avec l'agriculture biologique.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention, compte tenu de la demande tardive n'ont pas pu être inscrits ni au BP ni au BS si bien qu'une subvention de 2 500 € est proposée.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à affecter une subvention d'un montant de 2 500 € au groupement de producteurs bio des Alpes-Maritimes – AGRIBIO 06 dans le cadre de leur 5^{ème} foire bio sur la tenue.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.14-1 - ENVIRONNEMENT - AGRIBIO 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2389-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2389-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions